



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 mai 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Situation au Mali

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Par sa résolution [2423 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) jusqu'au 30 juin 2019 et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à la résolution, en particulier sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et l'action menée par la MINUSMA pour l'appuyer.

2. Dans la déclaration de son Président en date du 3 avril 2019 ([S/PRST/2019/2](#)), le Conseil de sécurité m'a prié d'inclure dans le présent rapport des recommandations sur les mesures concrètes à prendre dans les trois domaines prioritaires, à savoir l'aboutissement de la réforme constitutionnelle à l'issue d'un processus de collaboration et de participation, l'adoption d'un plan global en vue d'un redéploiement effectif des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et restructurées vers le nord du Mali et la création de la zone de développement économique des régions du nord, mesures qui doivent être mises en œuvre par les parties maliennes au cours du prochain mandat de la MINUSMA, ainsi que de formuler des recommandations sur les moyens de renforcer l'appui que fournit la Mission dans le centre du Mali. Le Conseil m'a également demandé de présenter des options en vue d'une possible adaptation significative de la MINUSMA, afin que cette dernière renforce l'efficacité de son soutien à la mise en œuvre de l'Accord, en consacrant davantage d'attention aux tâches prioritaires, sans pour autant mettre en péril la stabilité du Mali et de la région du Sahel, consolide son rôle central dans le soutien à la mise en œuvre de l'Accord et accroisse sa capacité d'interaction avec les autres forces de sécurité, qui peuvent être des instruments se renforçant l'un l'autre, afin de rétablir la paix et la stabilité au Mali et dans la région du Sahel, comme indiqué dans la résolution [2423 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité.

3. Le présent rapport fait le point sur les principaux faits nouveaux intervenus au Mali depuis mon précédent rapport ([S/2019/262](#)). Il contient également des recommandations concernant des mesures concrètes et des moyens de renforcer l'appui que fournit la Mission dans le centre du Mali ainsi que des options en vue d'une possible adaptation de la MINUSMA.



## **II. Principaux faits nouveaux et recommandations concernant des mesures concrètes**

### **A. Principaux faits nouveaux sur le plan politique**

#### **Principaux faits nouveaux**

4. Le 5 avril, environ 15 000 personnes ont manifesté à Bamako contre la mauvaise gestion présumée des affaires du pays par le Gouvernement malien et l'escalade de la violence dans le centre du Mali. La manifestation a eu lieu à l'initiative de dirigeants religieux, des partis de l'opposition politique et d'organisations de la société civile représentant les fonctionnaires et les enseignants qui étaient en grève pour protester contre leurs conditions de travail. Le 16 avril, le Président Ibrahim Boubacar Keita s'est adressé à la nation pour tenter de désamorcer les tensions. Il a annoncé le versement des traitements des enseignants et le déploiement de forces de sécurité nationales supplémentaires dans le centre du Mali et s'est engagé à prêter assistance aux victimes de la violence.

5. Le 17 avril, le président du groupe parlementaire du parti au pouvoir, Rassemblement pour le Mali, de concert avec les partis de l'opposition politique, a présenté une motion de censure contre le Gouvernement. Le 18 avril, suite à un vote sur la motion de censure, le Premier Ministre, Soumeylou Boubèye Maïga, a présenté sa démission et celle de son gouvernement au Président Keita.

6. Le 22 avril, le Président Keita a désigné Boubou Cissé, ancien Ministre de l'économie et des finances, comme nouveau Premier Ministre et l'a chargé de former un nouveau gouvernement d'ouverture, après des consultations avec la coalition au pouvoir et avec les partis d'opposition. Le 2 mai, le Premier Ministre Cissé a signé avec les représentants de plusieurs partis d'opposition un accord politique fixant les modalités de la participation des partis de l'opposition et des groupes de la société civile au nouveau gouvernement. Y est préconisée la tenue d'un dialogue politique ouvert à tous afin d'examiner, entre autres choses, la révision de la Constitution ; par ailleurs, les signataires de l'accord réaffirment leur détermination à mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Soumaïla Cissé, chef de l'opposition, a choisi de ne pas signer l'accord politique.

7. Le 5 mai, le porte-parole du Président Keita a annoncé la formation d'un nouveau Gouvernement, qui compte 38 ministres, dont neuf femmes. Le Gouvernement précédent était composé de 32 ministres, dont 11 femmes. Dix-huit ministres sont issus de la majorité présidentielle, trois de l'opposition politique, sept de groupes de la société civile et les dix autres sont des technocrates. Ces nominations ont suscité des réactions mitigées. Si la majorité au pouvoir et la Coordination des mouvements de l'Azawad ont accueilli avec satisfaction la formation du Gouvernement, le chef de l'opposition, M. Cissé, a critiqué le nombre de ministres, le jugeant trop important et faisant valoir que cela représenterait une charge inutile pour les finances publiques. Des personnalités féminines ont quant à elles déploré une diminution de la représentation des femmes.

#### **Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali**

8. L'évolution de la situation politique au cours de la période considérée, notamment la démission du Gouvernement, a freiné la mise en œuvre de l'Accord. Le Comité de suivi de l'Accord a tenu deux sessions, les 18 mars et 15 avril. Les efforts visant à accroître la participation des femmes au processus de paix n'ont débouché que sur peu de progrès.

### **Extension de l'autorité de l'État**

9. Depuis mon précédent rapport, le pourcentage d'administrateurs civils présents à leur poste dans le nord et le centre du Mali n'a que légèrement augmenté, passant de 29 à 31 %, en dépit de la publication, le 2 avril, d'un décret du Premier Ministre ordonnant aux fonctionnaires nommés dans ces régions de gagner leurs lieux d'affectation respectifs avant le 30 avril.

10. L'effectif des forces de sécurité nationales déployées dans le centre et le nord du Mali a été porté de 3 122 à 3 207 personnes. Dans la région de Mopti, 50 gardes nationaux supplémentaires ont été déployés. En outre, 35 policiers supplémentaires ont été déployés dans la région de Gao.

11. En ce qui concerne l'installation d'administrations intérimaires au niveau des cercles, un montant total de 1,2 million de dollars a été alloué aux 21 conseils établis pour appuyer l'élaboration des plans d'action relatifs aux priorités desdites administrations. Le 27 mars, le Président Keita a signé un décret définissant les modalités du transfert progressif des compétences, y compris la gestion des ressources humaines et financières, aux conseils régionaux, aux conseils de cercle et aux conseils municipaux. Cela devrait faciliter l'allocation de 30 % des recettes budgétaires de l'État aux collectivités territoriales, mesure prévue par l'Accord.

### **Recommandations concernant des mesures concrètes – révision constitutionnelle**

12. S'agissant de la révision constitutionnelle, le comité d'experts a achevé ses travaux et présenté le projet de proposition d'amendements à la Constitution au Président Keita le 1<sup>er</sup> avril. La création du comité d'experts et d'un cadre consultatif national en janvier a permis de disposer des compétences techniques et des capacités nécessaires pour analyser les textes antérieurs et s'assurer que les dispositions de l'Accord seront prises en compte dans la version révisée du projet, ainsi que d'une instance permettant de consulter un large éventail de parties prenantes et de veiller à ce que personne ne soit exclu du processus de révision constitutionnelle. Le Gouvernement a également tenu compte des appels lancés par les principaux dirigeants de l'opposition et a décidé de restructurer le cadre pour l'ouvrir à l'ensemble des 280 partis politiques du Mali. Toutefois, divers groupes d'opposition ont continué de boycotter les consultations.

13. Le Président Keita s'est entretenu séparément avec divers partis politiques et organisations de la société civile, avec lesquels il a débattu à cette occasion des amendements proposés, dont la création d'un sénat et d'une cour des comptes. Le Front pour la sauvegarde de la démocratie, une coalition menée par le chef de l'opposition, M. Cissé, et la Coalition des forces patriotiques ont boycotté la réunion avec le Président.

14. Le 16 avril, le Président Keita a annoncé qu'en réponse aux appels en faveur d'un débat plus approfondi sur la réforme constitutionnelle, des consultations nationales avec les acteurs politiques et sociaux se tiendraient du 23 au 28 avril, et que les recommandations issues de ces consultations seraient prises en compte dans le projet de proposition qui serait présenté à l'Assemblée nationale. À la suite de la démission du Gouvernement, le 18 avril, la présidence a annoncé le report des consultations nationales, jusqu'à nouvel ordre.

15. L'accord entre les principaux acteurs politiques signé le 2 mai définit le cadre de consultations ouvertes sur la nouvelle Constitution. L'achèvement de la révision constitutionnelle devrait être la priorité immédiate du Gouvernement en vue de soumettre à l'Assemblée nationale, dès que possible, un projet de proposition ayant fait l'objet de consultations. Cela nécessitera également une prorogation du mandat actuel des parlementaires, qui vient à expiration le 30 juin.

16. Il faudrait demander instamment au Gouvernement malien, aux groupes armés signataires, à l'opposition politique et à la société civile de prendre les mesures concrètes visées dans la feuille de route et permettant d'atteindre les objectifs de référence pour :

- **Achever la révision constitutionnelle moyennant la tenue d'un référendum national et la promulgation d'une Constitution révisée reflétant les réformes institutionnelles envisagées dans l'Accord, à la suite d'une concertation sans exclusive à laquelle auront pleinement participé le Gouvernement, les groupes armés signataires, l'opposition politique et la société civile.**

## **B. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité**

17. Les conditions de sécurité sont restées précaires dans le nord du Mali et ont continué de se détériorer dans le centre ainsi que dans la région de Koulikoro.

18. Le centre du pays connaît une escalade de la violence intercommunautaire et les affrontements entre les Dogons et les Peuls, exacerbés par la présence de groupes extrémistes, ont entraîné la mort d'un grand nombre de civils, dont au moins 157 ont été tués durant le massacre perpétré le 23 mars à Ogossogou dans la région de Mopti.

19. Dans le nord du pays, la situation en matière de sécurité dans les régions de Gao et de Ménaka a été marquée par des violences visant les populations locales, la recrudescence des actes de banditisme, des assassinats ciblés de membres de groupes armés, signataires ou non de l'Accord, et des attaques contre les Forces de défense et de sécurité maliennes et la MINUSMA. Le 4 mai, des tensions entre les membres de la communauté des Daoussak affiliés au Mouvement pour le salut de l'Azawad et à la Coordination des mouvements de l'Azawad à Talataye, dans la région de Gao, ont dégénéré en affrontements violents. Le nombre de victimes n'a pas pu être confirmé, les deux groupes ayant publié des déclarations contradictoires. La Mission a usé de ses bons offices pour prévenir une nouvelle escalade. Les hostilités ont repris entre les mouvements armés le 12 mai à In-Ouélien, à l'extérieur de Talataye, ce qui a permis à la Coordination des mouvements de l'Azawad de prendre le contrôle de certaines parties de Talataye.

### **Attaques asymétriques et autres**

20. Au cours de la période considérée, c'est dans le nord du Mali qu'a été enregistré le plus grand nombre d'attaques asymétriques commises par des groupes terroristes (34 sur un total de 59), mais c'est dans le centre du pays que se sont produites les attaques les plus meurtrières.

21. Dans le nord, des attaques ont eu lieu dans toutes les régions, notamment dans celles de Gao (15), de Tombouctou (11), de Ménaka (4) et de Kidal (4). En revanche, dans le centre, les attaques asymétriques se sont surtout concentrées sur la région de Mopti (24).

22. Les Forces de défense et de sécurité maliennes sont restées les principales cibles et victimes d'attaques menées par des groupes terroristes. Au cours de la période considérée, elles ont été la cible de 35 attaques, au cours desquelles 67 soldats ont été tués et 51 blessés, soit une augmentation par rapport aux 37 morts et 47 blessés enregistrés pendant la période précédente. Les attaques contre les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été les plus nombreuses dans les régions de Mopti (20 attaques), de Tombouctou (8 attaques), de Gao (4 attaques), de Ménaka (2 attaques) et de Koulikoro (1 attaque). L'attaque complexe menée le 17 mars contre les Forces armées maliennes à Dioura, dans la région de Mopti, a été la plus meurtrière : 26

soldats ont été tués. Au cours d'une attaque contre un avant-poste des Forces de défense et de sécurité maliennes à Guiré, dans la région de Koulikoro, le 21 avril, 11 soldats ont perdu la vie. Au total, 12 attaques ont visé la MINUSMA, 11 attaques ont visé des groupes armés signataires et 1 attaque a visé des forces internationales.

23. Au cours de la période à l'examen, quatre soldats de la paix ont été tués et 12 blessés, contre 17 tués et 40 blessés au cours de la période précédente. À Gao et à Ménaka, 43 membres de groupes armés signataires ont été tués et 17 blessés.

24. On a enregistré 49 cas d'utilisation d'engins explosifs improvisés, dont 36 (soit 73 %) se sont produits dans le centre du Mali. Conformément au plan d'action visant à améliorer la sécurité des soldats de la paix, des sessions de formation à l'atténuation des risques liés aux explosifs ont continué d'être organisées à l'intention des soldats de la paix de la MINUSMA. (On trouvera au paragraphe 62 des informations actualisées sur ces formations).

25. Face à l'évolution rapide des menaces, la Mission a restructuré ses moyens en fonction de ses priorités et libéré des ressources pour pouvoir effectuer des patrouilles et pour renforcer la mobilité, l'adaptabilité et la réactivité de sa force. Entre octobre 2018 et février 2019, elle a augmenté le nombre de ses patrouilles de 129 % par rapport à la période allant d'octobre 2017 à février 2018. Seuls 25 % à 30 % des effectifs de la force de la MINUSMA ont été affectés à des unités chargées de la protection de la force. Les compagnies spécialisées en convois de combat (soit 1 000 soldats au total) ne sont pas comptabilisées dans le personnel affecté à la protection de la force, bien que ces unités s'occupent essentiellement d'escorter et de sécuriser les convois de la MINUSMA.

26. La MINUSMA a également redoublé d'efforts pour se préparer et répondre aux attaques visant ses bases et ses convois et les repousser. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (S/2019/262) et ainsi que l'a montré l'attaque complexe qui a visé son camp d'Aguelhok le 20 janvier, la MINUSMA a considérablement renforcé sa capacité à repousser vigoureusement les assaillants, qui, dans ce cas précis, étaient beaucoup plus nombreux que les soldats de la paix de la MINUSMA. D'importants efforts ont été déployés pour remédier aux insuffisances en matériel (voir par. 67) et pour renforcer la coordination avec les autres forces de sécurité opérant au Mali.

### **Situation dans le centre/protection des civils**

27. La région centrale du Mali – où, selon les estimations, vivent 30 % des 20 millions d'habitants du pays – est restée celle où l'on a enregistré le plus grand nombre d'attaques contre des civils et de victimes civiles, en raison d'une nouvelle intensification des affrontements et de la violence intercommunautaires, ainsi que des attaques par des groupes terroristes et des milices d'autodéfense. Les violences intercommunautaires ont été les plus marquées essentiellement dans les cercles de Koro et de Bankass, dans la région de Mopti, entre Dogons et Peuls, et dans le cercle de Djenné, toujours dans la région de Mopti, entre Peuls et Bambara.

28. Dans le nord du Mali, on a également enregistré une dégradation des conditions de sécurité principalement causée par des actes de banditisme et les activités de groupes terroristes et de groupes armés signataires, survenus pour la plupart dans les cercles de Gourma-Rharous, d'Ansongo et de Ménaka, dans les régions de Tombouctou, de Gao et de Ménaka, respectivement.

29. Au total, il y a eu 245 atteintes à la sécurité au cours desquels 333 civils ont été tués et 175 blessés, ainsi que 145 signalements d'enlèvements de civils, contre 267 atteintes à la sécurité, 225 morts et 149 blessés pendant la période précédente. Au cours de la période considérée, on a recensé 10 explosions, qui ont fait 11 morts et 26 blessés parmi des civils dans les régions du centre du pays.

30. L'attaque du 23 mars contre le village d'Ogossogou, dans le cercle de Bankass (région de Mopti), a été la plus meurtrière depuis 2012. Un groupe d'hommes armés, qui aurait été essentiellement composé de chasseurs traditionnels connus sous le nom de dozos, a tué au moins 157 membres de la communauté peule, dont 46 enfants, blessé 65 autres civils et incendié 95 % du village. La MINUSMA, en coordination avec les forces armées nationales chargées de stabiliser la situation en matière de sécurité, a immédiatement riposté, ce qui a abouti au lancement de l'opération Oryx (voir par. 33). Le 24 mars, le Président Keita a convoqué une session extraordinaire du Conseil des ministres, lequel a publié un décret annonçant la révocation du chef d'état-major des armées et la dissolution du groupe d'autodéfense dozo Dan Na Ambassagou, présumé être impliqué dans cette attaque. Le groupe a refusé de se démanteler, invoquant la persistance de l'insécurité, tandis que d'autres voix se sont élevées pour réclamer la dissolution de l'ensemble des milices et groupes d'autodéfense dans la région. Le procureur de Mopti a ouvert une enquête sur ces faits, laquelle est menée avec l'appui de la MINUSMA.

31. Le 2 mai, la Mission a présenté les conclusions de son enquête spéciale sur les droits de la personne à Ogossogou au Ministre de la justice, qui a annoncé l'arrestation de 10 suspects et l'ouverture d'une enquête pénale confiée au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. La MINUSMA a fourni un appui technique aux diverses entités de la chaîne pénale dans l'ensemble du pays, notamment sur des questions relatives à la violence intercommunautaire dans la région de Mopti.

32. Le 30 mars, le Gouvernement a lancé l'opération Kapigdou, qui vise à rétablir la stabilité et à endiguer la violence dans les cercles de Bankass et de Koro dans la région de Mopti et dans le cadre de laquelle sont menées des opérations transfrontières conjointes avec les forces armées du Burkina Faso. Le 11 avril, les unités antiterroristes burkinabé et les Forces de défense et de sécurité maliennes ont appréhendé 24 terroristes présumés. Du 11 au 16 avril, les Forces armées maliennes et les forces internationales ont mené une opération conjointe dans la région du Liptako-Gourma, l'objectif étant de maintenir la pression exercée sur les groupes terroristes armés. Du 7 mars au 12 avril, les Forces de défense et de sécurité maliennes, les forces de l'opération Barkhane et les forces armées du Burkina Faso ont mené une opération conjointe dans la région de Gao, dans le but de débusquer les groupes terroristes et de les neutraliser, ainsi que leurs bases.

33. Face à la dégradation des conditions de sécurité dans le centre du pays, le 30 mars, la MINUSMA a lancé l'opération Oryx pour assurer une présence dissuasive dans la région de Mopti ; dans ce cadre, la force de la Mission et la police des Nations Unies mènent des activités coordonnées, en coopération avec les forces de l'opération Kapigdou. La MINUSMA se focalise sur les cercles de Bankass, Bandiagara et Koro, ce qui permet aux Forces armées maliennes de concentrer leurs ressources plus près de la zone frontalière.

#### **Lutte contre l'impunité pour les crimes mettant en péril le processus de paix**

34. La MINUSMA a intensifié l'appui qu'elle apporte au Gouvernement dans sa lutte contre l'impunité. Elle a entrepris une évaluation de la réponse judiciaire aux violences intercommunautaires depuis 2017 dans le centre, afin de formuler des recommandations concernant une stratégie en matière de poursuites visant à mieux faire appliquer le principe de responsabilité pénale. Elle a également continué de soutenir le projet intégré de justice et de réconciliation lancé en juillet 2018 dans le cercle de Koro, dans la région de Mopti.

35. En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Mission a continué de fournir une assistance technique au Pôle judiciaire spécialisé

de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment en proposant des activités de formation et de mentorat à l'intention tant des magistrats que des enquêteurs et en prêtant un appui dans le cadre d'enquêtes importantes. Au total, 460 affaires font actuellement l'objet d'une enquête du Pôle, dont 207 relèvent du terrorisme, 47 de la criminalité transnationale organisée et 206 des affaires pénales générales.

36. Malgré la précarité de la situation de sécurité, qui provoque l'absentéisme et le départ et la réinstallation de certains fonctionnaires, des efforts accrus ont été faits pour nommer et déployer des responsables de l'appareil judiciaire et de l'administration pénitentiaire dans le nord et le centre du Mali, comme cela a notamment été le cas du directeur régional de l'administration pénitentiaire de Taoudenni.

### **Mesures d'appui au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et restructurées**

37. Au vu de la complexité de la situation de sécurité, le redéploiement effectif des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et restructurées dans le nord du Mali est une condition préalable à l'établissement ou au rétablissement de l'autorité de l'État. Il aura un effet dissuasif et permettra d'endiguer la prolifération des activités terroristes et de la criminalité organisée et facilitera la lutte contre l'impunité et le retour des représentants civils de l'État malien, améliorant du même coup l'accès aux services sociaux de base et à la justice.

38. La procédure accélérée de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'intégration qui a commencé à la fin de 2018 à Gao, Kidal et Tombouctou constitue un premier pas vers le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes. Elle a abouti à l'enregistrement de 1 423 combattants qui s'appêtent à rejoindre officiellement les rangs des Forces armées maliennes. Au terme d'une formation de trois mois, ces combattants seront redéployés dans le nord. Ces dernières semaines, la procédure a été bloquée en raison de désaccords sur les vérifications d'aptitude médicale et de la fragmentation du groupe armé baptisé la Plateforme, qui a partiellement suspendu sa participation à la phase de rattrapage de la procédure jusqu'à ce que la réconciliation politique se concrétise.

39. Du 20 au 30 avril, une phase de rattrapage de la procédure accélérée de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'intégration concernant 417 combattants du Mécanisme opérationnel de coordination s'est déroulée à Gao et à Tombouctou. À ce jour, après examen de leur dossier, 90 combattants ont été enregistrés à Gao et 234 à Tombouctou, ce qui porte le total à 324 personnes. En outre, 400 membres du Mécanisme qui avaient participé à la procédure en novembre 2018 mais avaient été jugés inaptes sur le plan médical ont entrepris de se soumettre à un nouvel examen à Kidal. Au total, 315 combattants ont été enregistrés.

40. Au total, 1 662 combattants du Mécanisme opérationnel de coordination issus de la Coordination des mouvements de l'Azawad, de la Plateforme et d'autres groupes armés coopérant à l'application de l'Accord ainsi que 600 soldats maliens sont maintenant prêts à suivre la formation de trois mois dispensée par la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des Forces armées maliennes dans les centres de formation nationaux situés dans le sud du pays. À l'issue de la formation, il est prévu que ces combattants soient redéployés dans le nord au sein d'unités reconstituées des Forces armées maliennes qui auront pour principale mission d'assurer la sécurité en vue de la mise en œuvre de la deuxième phase de la procédure accélérée de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'intégration. La formation n'a pas encore commencé en raison notamment de

désaccords sur la question de savoir qui doit assurer le transport vers le sud des combattants du Mécanisme.

41. Depuis janvier, 539 anciens membres des Forces de défense et de sécurité maliennes qui avaient déserté ont été enregistrés et transférés vers trois centres de formation, à Bamako, Markala et Séguéla, afin de suivre une formation de 45 jours dispensée par la mission de formation de l'Union européenne au Mali, à la suite de quoi ils réintégreront officiellement les Forces de défense et de sécurité maliennes.

42. D'autres mesures ont été prises pour régler les questions en suspens liées à l'intégration dans l'armée et plus largement à la réforme du secteur de la sécurité. Le 8 avril, le Gouvernement et les mouvements armés signataires ont tenu une réunion de haut niveau pour examiner le projet de décret fixant les modalités d'attribution de grade, de reclassement et de fonction de commandement aux ex-combattants des mouvements signataires qui doivent intégrer les Forces armées maliennes et d'autres institutions de sécurité. La Coordination des mouvements de l'Azawad a refusé de signer le projet en raison d'un désaccord sur les prestations accordées aux familles des déserteurs décédés avant leur réintégration. Plusieurs autres questions devront être clarifiées, notamment le nombre total d'ex-combattants devant être intégrés aux Forces de défense et de sécurité maliennes, le rôle et la composition des unités spécialisées dans la lutte contre le terrorisme, la création d'un corps de gardes-frontières et de la police territoriale et la reprise du processus de désarmement volontaire dans le centre du pays, suspendu à la suite de la démission du précédent Gouvernement.

43. Afin de faire avancer ces activités essentielles, je propose de prendre les mesures décrites ci-dessous, qui peuvent être achevées au cours de l'année prochaine. La MINUSMA et l'ONU dans son ensemble sont prêtes à fournir un appui, mais le Gouvernement malien doit assumer sa part de responsabilité, notamment en assurant le transport des ex-combattants vers les lieux de formation. Il ne sera possible de progresser que si toutes les parties signataires respectent leurs engagements en vertu de l'Accord à savoir :

- **Régler les questions non résolues concernant l'intégration d'au moins 2 000 membres des groupes armés signataires aux Forces de défense et de sécurité maliennes ainsi que leur redéploiement, notamment grâce à l'adoption d'un décret fixant les modalités d'harmonisation des grades, les quotas et les autres critères d'intégration en suspens à l'issue d'un processus consultatif inclusif, avec la participation sans réserve et l'assentiment du Gouvernement, des groupes armés signataires et des autres parties prenantes concernées.**
- **Élaborer, de manière transparente et avec la participation sans réserve et l'assentiment du Gouvernement, des groupes armés signataires et des autres parties prenantes concernées, un plan global de redéploiement progressif des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et restructurées dans le nord et le centre du Mali. Ce plan doit s'inscrire dans le cadre plus large d'un projet national de réforme du secteur de la sécurité ainsi que du plan d'action correspondant et être en adéquation avec la future politique nationale de défense et de sécurité.**

### C. Zone de développement économique des régions du nord

44. Pour qu'une stabilisation durable puisse être acquise dans le nord du Mali, il faut absolument que le rétablissement de l'autorité de l'État s'accompagne de la fourniture de services sociaux de base et que les populations locales puissent

bénéficier d'activités génératrices de revenus, de débouchés économiques et d'emplois. Grâce à l'initiative importante qu'est la création d'une zone de développement économique des régions du nord, les populations de ces régions, isolées et privées de leurs droits, pourront bénéficier plus rapidement des dividendes de la paix. Pour être efficace, la création de la zone doit s'accompagner, entre autres choses, de la mise en place d'un mécanisme de gouvernance interrégionale fondé sur une stratégie de développement et financé par un fonds d'affectation spéciale ou instrument de financement dédié, un fonds de développement durable, alimenté à la fois par le Gouvernement et par la communauté internationale. La création de cette zone doit être mise en rapport avec les mesures de décentralisation et de régionalisation, étant donné que c'est aux autorités locales et aux agences de développement régional qu'il reviendrait de superviser et d'exécuter les programmes de développement dans les régions concernées. Il serait également important d'accélérer l'élaboration d'un dispositif d'imposition au niveau infranational afin de générer des recettes fiscales à ce niveau qui permettraient de financer les dépenses sociales et les dépenses en faveur des personnes défavorisées.

45. S'agissant du développement économique du nord du Mali, les progrès sont lents depuis la signature de l'Accord. Le Ministère du plan a cependant présenté, lors d'une réunion avec le Comité de suivi de l'Accord tenue en mars, des projets de loi sur la création de la zone de développement économique des régions du nord et du fonds de développement durable. Un accord avec les groupes signataires a été trouvé sur les deux textes, qui sont en adéquation avec d'autres documents stratégiques, comme le cadre stratégique pour la relance économique et le projet Vision 2040 du Gouvernement, ainsi qu'avec les objectifs de développement durable et la réforme de la décentralisation. Le projet de loi et le décret relatifs à la zone ont été élaborés afin d'être soumis au Conseil des ministres. Je propose la mesure ci-après pour faire avancer les choses :

- **Créer la zone de développement économique des régions du nord en adoptant la législation nécessaire, en rendant opérationnels le fonds de développement durable et les mécanismes de gestion inclusifs connexes et en menant un projet pilote qui doit être conçu conjointement par le Gouvernement, les groupes armés signataires et la société civile en vue de faire en sorte que les populations du nord du Mali puissent rapidement bénéficier des dividendes de la paix.**

### III. Situation des droits de la personne

46. La situation des droits de la personne reste très préoccupante, en particulier dans le centre du pays et le long des frontières avec le Burkina Faso et le Niger. De graves violations des droits de la personne et atteintes à ces droits ont été signalées dans un contexte marqué par les violences intercommunautaires, les activités de groupes terroristes et les opérations antiterroristes menées à l'échelle nationale.

47. Au cours de la période considérée, 74 cas de graves violations des droits de la personne et atteintes à ces droits concernant au moins 410 victimes, dont au moins 30 femmes et 36 enfants, ont été recensés, contre 79 cas et 422 victimes pendant la période précédente. Au total, 58 cas se sont produits dans la région de Mopti, 6 dans la région de Gao, 4 dans chacune des régions de Tombouctou et de Ségou et 2 dans la région de Ménaka.

48. Les groupes d'autodéfense communautaires actifs dans le centre du pays sont responsables du plus grand nombre de cas d'atteintes aux droits de la personne (44). Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et d'autres groupes terroristes ont revendiqué la responsabilité des faits dans 15 cas. Dans les régions de Gao, de

Tombouctou et de Ménaka, les groupes armés signataires ont été responsables de six cas d'atteintes aux droits de la personne, et le Mécanisme opérationnel de coordination et le Mouvement pour le salut de l'Azawad d'un cas chacun.

49. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été responsables de six cas de violations des droits de la personne, dont l'exécution extrajudiciaire de trois civils le 24 avril à Intahaka, dans la région de Gao. Les violations ont toutes été commises dans le cadre d'opérations antiterroristes menées dans la zone de Gourma.

50. La MINUSMA a continué d'appuyer les travaux de la Commission vérité, justice et réconciliation, qui a recueilli à ce jour près de 12 000 témoignages. L'équipe d'enquête nationale de la Commission, opérationnelle depuis le 19 mars, a ouvert des enquêtes dans tout le pays.

51. Le 22 mars, le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille a adopté le troisième plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, qui couvre la période 2019-2023, afin de promouvoir la participation des femmes au processus de paix et à la gouvernance. La MINUSMA a appuyé la création d'un observatoire citoyen dans les régions de Ségou, Mopti, Gao, Ménaka, Tombouctou et Kidal afin de superviser la mise en œuvre de l'Accord.

52. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a confirmé 145 cas de graves violations commises sur 92 enfants au Mali. Environ 96 % de ces cas (84) se sont produits dans la région de Mopti. Les autres sont survenus dans les régions de Kidal (22), Gao (17), Tombouctou (15), Ménaka (4), Bamako (2) et Ségou (1).

#### **IV. Situation humanitaire**

53. Les acteurs humanitaires doivent opérer dans des conditions de plus en plus difficiles et complexes à cause de l'intensification des violences intercommunautaires, de la criminalité, des entraves à l'intervention des missions d'aide humanitaire, qui prennent notamment la forme d'enlèvements et de menaces contre le personnel humanitaire, des restrictions des déplacements en raison de la présence d'engins explosifs improvisés installés le long des routes d'accès et de la prolifération d'armes légères et de petit calibre.

54. Selon le cadre d'harmonisation de mars 2019, l'insécurité alimentaire concernera 3,8 millions de personnes pendant la période de soudure de 2019 (de juin à août) dans les régions de Ménaka, Gao, Tombouctou et Mopti. Environ 660 000 enfants risquent de souffrir de malnutrition aiguë en 2019 dans l'ensemble du pays. Cette situation est aggravée par le manque d'accès à une eau sans risque sanitaire (43 %) dans les zones touchées, qui fait que jusqu'à 1,3 million de personnes ont besoin d'une aide humanitaire.

55. Au 7 mai, on recensait 106 164 personnes déplacées à l'intérieur du Mali ; 58 % d'entre elles étaient des enfants ayant besoin de protection. Les personnes déplacées sont surtout issues des régions du centre : on compte en effet plus de 60 000 déplacés internes dans les régions de Mopti (45 660) et de Ségou (15 201). Le Mali accueille également 26 567 réfugiés, dont 8 457 en provenance du Burkina Faso et 1 024 du Niger. On a observé en outre une augmentation des retours spontanés et facilités depuis le camp de Mbera, en Mauritanie.

56. Les fermetures d'écoles touchent près d'un tiers des 421 communes du pays. Plus de 953 écoles sont fermées dans le nord et le centre du pays, dont plus de 60 % des établissements de la région de Mopti. Par conséquent, plus de 250 000 enfants n'ont pas accès à l'éducation dans les régions touchées. Dans le nord du pays, 25 %

des établissements de santé ne sont pas opérationnels en raison de l'insécurité ambiante.

57. Le Plan de réponse humanitaire 2019 pour le Mali n'a reçu que 52,5 millions de dollars sur les 296,5 millions demandés et n'est donc financé qu'à hauteur de 17,7 %.

## V. Situation économique

58. Les perspectives macroéconomiques restent globalement positives. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel est remontée à 5 % en 2019. En l'absence de chocs d'offre, l'inflation devrait rester en deçà du seuil déterminé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine. La mise en œuvre de mesures fiscales et administratives permettrait de maintenir une augmentation annuelle des recettes fiscales correspondant à 0,4 point de pourcentage du PIB, ce qui contribuerait à stabiliser le déficit budgétaire global à 3 % du PIB. Le déficit courant devrait être réduit en 2019 malgré une baisse du volume des exportations et du cours de l'or. Il diminuera ensuite progressivement pour s'établir à environ 7 % du PIB à moyen terme. Le taux de pauvreté reste toutefois très élevé, puisqu'il atteint 47,2 %.

## VI. Capacités de la Mission

### Composante militaire

59. Au 15 mai, 12 935 militaires, dont 37 observateurs, 448 officiers d'état-major et 12 450 membres de contingents étaient déployés, sur un effectif autorisé de 13 289 militaires, dont 40 observateurs, 486 officiers d'état-major et 12 763 membres de contingents. Les femmes représentaient 3,3 % du personnel militaire. Avec le déploiement complet de toutes les unités de manœuvre, de la force d'intervention rapide à Mopti, d'une compagnie de forces spéciales à Tombouctou, ainsi que de toutes les compagnies spécialisées en convois de combat à Gao et à Mopti, la MINUSMA approche de sa pleine capacité opérationnelle. Toutefois, il lui manque encore certaines capacités facilitatrices essentielles comme des unités d'hélicoptères, mais on s'efforce actuellement de combler ces lacunes.

### Composante Police

60. Au 15 mai, 1 738 policiers étaient déployés, dont 307 policiers hors unités constituées (18 % de femmes) et 1 431 membres d'unités de police constituées (10 % de femmes), sur un effectif autorisé de 1 920 policiers. La Mission s'efforce actuellement de recruter d'autres policiers hors unités constituées ayant des compétences dans les domaines de la criminalistique, des enquêtes, du renseignement criminel, de la gestion de bases de données et de la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité organisée.

### Personnel civil

61. Au 15 mai, 88 % de l'ensemble du personnel civil de la MINUSMA avait été déployé, notamment 91 % des membres du personnel recruté sur le plan international, 84 % des Volontaires des Nations Unies et 86 % des membres du personnel recruté sur le plan national. Au total, 26 % des postes soumis à recrutement international, 36 % des postes de Volontaires des Nations Unies et 19 % des postes soumis à recrutement national étaient occupés par des femmes.

### **Efforts visant à optimiser les résultats**

62. La performance militaire de 13 unités (sur un total de 45) a été évaluée au cours de la période considérée. Il s'agissait de quatre unités d'infanterie, deux unités de protection des forces, une unité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, deux unités d'aviation, deux unités médicales et une unité de génie. La performance de toutes les unités a été jugée satisfaisante, mais les unités de manœuvre doivent continuer d'améliorer la sensibilisation aux engins explosifs improvisés. Avec l'appui du mécanisme de coordination souple, deux États Membres ont déployé chacun une équipe itinérante de formation dans cinq pays fournisseurs de contingents à la MINUSMA, afin de former des formateurs à intervenir dans un environnement dans lequel les engins explosifs improvisés représentent une menace constante, comme le prévoient les normes du Service de la lutte antimines. De plus, de novembre 2018 à avril 2019, trois équipes itinérantes de formation ont été déployées dans les secteurs nord, est et ouest afin de dispenser des formations supplémentaires sur la réduction des risques liés aux engins explosifs improvisés, les premiers secours, les évacuations sanitaires primaire et secondaire et d'autres sujets abordés à la demande des pays fournisseurs de contingents. En parallèle, depuis l'adoption de la résolution [2423 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, le Secrétariat a organisé quatre visites d'inspection avant déploiement renforcées afin de valider les compétences militaires individuelles et collectives.

### **Déontologie et discipline**

63. Un seul cas d'allégation d'exploitation et atteintes sexuelles a été enregistré entre le début de la période considérée et le 8 mai. La MINUSMA a continué de mettre en œuvre la stratégie de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

64. Les forces de la MINUSMA ont été responsables d'un cas de violation des droits de la personne ayant entraîné la mort d'un homme. Neuf autres personnes (une femme, un jeune garçon et sept hommes) ont par ailleurs été arrêtées et détenues arbitrairement. Elles ont toutes été relâchées par la suite.

### **Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

65. Le renforcement de la sécurité dans les 12 camps de la MINUSMA situés à l'extérieur de Bamako s'est poursuivi avec l'installation de systèmes d'alerte en cas de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier. Les systèmes de surveillance en circuit fermé installés dans les camps de Tombouctou et de Gao sont devenus opérationnels le 8 avril et le 30 mai respectivement. À Kidal, Gao, Tessalit, Ménaka et Tombouctou, la construction des modules de logements à toiture renforcée progresse et devrait être achevée sur tous les sites d'ici à février 2020.

66. Depuis la création de la Mission, en 2013, 148 membres du personnel de la MINUSMA ont trouvé la mort à la suite d'actes de malveillance. Quatre d'entre eux sont décédés au cours de la période considérée. Personne n'a encore été condamné pour ces actes.

67. La Guinée, le Tchad et le Togo ont redoublé d'efforts pour remédier au manque criant de matériel et pour fournir aux contingents les véhicules à l'épreuve des mines ou véhicules blindés de transport de troupes qui leur manquent, ce qui permettra d'accroître considérablement l'efficacité opérationnelle.

### **Aspects financiers**

68. Le projet de budget de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, d'un montant brut de 1 149,8 millions de dollars, est actuellement examiné par les organes compétents. En cas de prorogation du mandat de la Mission

par le Conseil de sécurité au-delà du 30 juin 2019, les dépenses de fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2020 seraient limitées aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

## **VII. Options en vue d'une possible adaptation significative de la Mission et recommandations visant à renforcer l'appui qu'elle fournit dans le centre du pays**

69. Comme demandé par le Conseil de sécurité, la hiérarchisation actuelle des objectifs de la MINUSMA a été évaluée et des options ont été élaborées en vue d'une adaptation de la MINUSMA, l'objectif étant que la Mission appuie plus efficacement la mise en œuvre de l'Accord en se concentrant davantage sur les tâches prioritaires. Ces options tiennent compte des conditions de sécurité désastreuses, notamment dans le centre du Mali, de la menace que représentent les groupes terroristes ainsi que de la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

70. En ce qui concerne la hiérarchisation des objectifs de la MINUSMA, l'appui de la Mission à la mise en œuvre de l'Accord demeure primordial et devrait continuer à être sa priorité absolue. Les bons offices de la MINUSMA et sa présence dans le nord du Mali demeurent essentiels pour préserver les acquis obtenus depuis la signature de l'Accord. La pleine mise en œuvre de l'Accord est indispensable à la stabilisation de la situation du pays et au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et restructurées dans le nord du Mali, ce qui constituera un volet fondamental de la stratégie de sortie de la Mission.

71. Une exécution plus efficace du mandat dépend de plusieurs facteurs essentiels, notamment de la volonté politique du Gouvernement et des mouvements armés signataires, des résultats obtenus et de la disponibilité de ressources suffisantes.

72. Toute réduction importante des capacités actuelles de la MINUSMA aurait une incidence sur la capacité de la Mission de continuer à jouer le rôle essentiel qui est le sien s'agissant d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord dans un contexte très complexe et lourd de menaces. Une réduction significative de sa présence ou le retrait de la Mission non seulement mettrait en péril le processus de paix, mais aurait également de graves conséquences pour la situation de sécurité générale au Mali et dans la sous-région. Cela entraverait la capacité de la MINUSMA d'avoir des contacts avec d'autres forces de sécurité et aurait une incidence sur l'accès aux populations marginalisées du nord et du centre du pays. Pour ces raisons, aucun changement majeur n'est recommandé en ce qui concerne la nature du mandat de la MINUSMA ou son effectif total. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il faille maintenir le statu quo. Les options en vue de l'ajustement de la présence de la Mission ainsi que les mesures opérationnelles et structurelles présentées ci-après contribueront à rendre plus efficace l'appui de la MINUSMA à la mise en œuvre de l'Accord.

### **A. Options en vue d'une possible adaptation significative de la Mission**

73. Tout en tenant dûment compte du contexte extrêmement complexe et difficile du Mali, on a procédé à l'évaluation de la hiérarchisation actuelle des objectifs de la MINUSMA en s'appuyant sur les principes selon lesquels il faut éviter de se substituer à l'État malien et assortir la fourniture d'un appui d'un nombre grandissant de conditions, comme moyen d'influence.

74. Il est ressorti qu'une des mesures d'adaptation possibles concernait la tâche de la MINUSMA consistant à contribuer à la création d'un environnement sûr grâce à la mise en œuvre de projets. Même si le recours à de petits projets à effet rapide et à faible coût, planifiés et mis en œuvre dans une période courte demeure un outil important, il devrait se limiter aux projets qui contribuent directement à la mise en œuvre de l'Accord dans le nord ou qui répondent à des besoins particuliers dans le centre, tout en gardant à l'esprit que ces projets doivent présenter un intérêt spécial et renforcer la confiance. La Mission continuera d'examiner l'utilisation de son système de financement, y compris le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, pour veiller à la cohérence de son action et à l'adéquation des ressources. Les projets de stabilisation visant à appuyer les autorités maliennes doivent être financés au moyen d'autres sources de financement, y compris le Fonds d'affectation spéciale.

75. L'appui apporté aux Forces de défense et de sécurité maliennes devra être maintenu afin que celles-ci puissent assurer une gestion plus sûre des stocks d'armes et de munitions dans le nord et le centre du pays. Il est recommandé que cet appui soit fourni à l'avenir par l'équipe de pays plutôt que par la MINUSMA. Il est envisagé de solliciter l'appui des donateurs bilatéraux pour financer les activités de gestion des armes et des munitions du Service de la lutte antimines à compter de l'exercice budgétaire 2020/21. On déterminera d'autres tâches pouvant être assumées par les partenaires, y compris l'équipe de pays, en fonction de leurs mandats et de leurs avantages comparatifs dans le cadre d'un plan de transition, d'un recensement des capacités et des lacunes, et d'une stratégie de mobilisation des ressources. La MINUSMA examinera également son rôle consultatif s'agissant des questions de genre en vue de consolider et de rationaliser cette fonction essentielle dans l'ensemble des piliers et des composantes.

76. L'appui de la MINUSMA à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel sera toujours d'une importance capitale et devrait continuer d'aller de pair avec la mise en place d'un cadre réglementaire visant à faire respecter le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Avec la création d'une cellule d'appui dédiée au sein de la Mission, qui sera composée de représentants des sections pertinentes, notamment de l'équipe spéciale chargée de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, la MINUSMA devrait pouvoir coordonner plus efficacement l'appui à la Force conjointe, en collaborant de manière étroite avec les autres forces de sécurité présentes au Mali.

77. Comme indiqué aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, la force de la MINUSMA a accompli des progrès notables en termes de consolidation de son dispositif et de sa performance, d'évolution des mentalités et d'amélioration de son état de préparation. Elle a également amélioré la cadence de ses opérations et son efficacité au cours des derniers mois, la fréquence, la durée et l'envergure de ses opérations ayant augmenté. Les patrouilles à pied, de jour comme de nuit, ont également augmenté. Une redéfinition des priorités en ce qui concerne les ressources a permis à la Mission de libérer des unités supplémentaires qui étaient auparavant mobilisées pour la protection de la force. D'importantes lacunes en matière d'équipement et de capacités, notamment en ce qui concerne les véhicules blindés de transport de troupes, ont été comblées. En axant davantage son approche et son dispositif sur la mobilité, la MINUSMA a pu accroître sa capacité d'empêcher les groupes armés de se rassembler en grand nombre et de lancer des attaques ciblées, de déployer des hommes et d'assurer la sécurité dans des zones reculées, et d'instaurer un climat propice à la restauration de l'autorité de l'État.

78. Il est recommandé que la force augmente encore son efficacité et son efficacité en assurant une protection accrue lors des déplacements, en étant plus souple et plus

agile, et en adoptant une attitude proactive dans toutes ses zones de déploiement. Cela nécessitera la reconfiguration de certaines de ses unités existantes et le déploiement de capacités supplémentaires. Afin d'ajuster la présence de la MINUSMA dans le centre du pays en tenant compte des principaux besoins de protection dans les agglomérations de Douentza et de Mopti, le camp de la Mission à Diabali devrait être transféré aux Forces armées maliennes début 2020. Cela permettrait de réduire la présence physique de la force et les besoins connexes en matière de logistique, de maintien en puissance et de protection. Les 650 membres du personnel qui seront ainsi rendus disponibles devraient être envoyés en renforts dans d'autres zones sensibles, y compris dans la région de Mopti. On continuera à recenser d'autres camps pouvant faire l'objet d'un transfert progressif et assorti de conditions dans le cadre du plan global de redéploiement effectif des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et restructurées dans le nord du Mali.

79. L'amélioration de sa mobilité sera un facteur essentiel qui permettra à la Mission d'accroître sa capacité à faire face à la dynamique de l'environnement opérationnel, en particulier dans le centre du Mali, et de réduire son temps de réaction. Cette réorganisation permettra d'améliorer la capacité de la MINUSMA en matière d'opérations mobiles grâce à la création d'une force d'intervention rapide, qui sera composée d'unités d'infanterie utilisées comme principaux éléments de manœuvre associées à des capacités facilitatrices et à d'autres composantes de la mission, si nécessaire. La mobilité de cette force serait renforcée et appuyée par le déploiement d'hélicoptères de manœuvre et d'attaque. Les bataillons d'infanterie conserveraient les mêmes besoins en véhicules mécanisés et motorisés, mais utiliseraient en outre des hélicoptères pour le déploiement rapide de petits éléments du dispositif pour mener des opérations d'envergure limitée ou entamer des opérations de plus longue durée. La force d'intervention rapide serait également épaulée au moyen des capacités de surveillance et de renseignement existantes.

80. Il est recommandé que le déploiement des deux unités de police constituées, qui sont actuellement à Bamako, soit revu et que l'une de ces deux unités soit redéployée afin de renforcer la présence de la MINUSMA dans le centre. Cela permettrait à la Mission de mener des opérations mieux coordonnées dans cette zone très instable, tout en intensifiant son appui aux forces de sécurité nationales et en facilitant l'accès humanitaire selon que de besoin.

81. Les unités de police constituées présentes à Bamako, dont l'une s'appuie sur une équipe d'intervention spéciale intégrée, contribuent actuellement au dispositif de sécurité du personnel et des installations des Nations Unies, aux côtés d'une compagnie de protection mécanisée de 250 hommes. Il est recommandé que le Secrétariat et la MINUSMA procèdent à un examen des arrangements en matière de sécurité à Bamako en vue de définir des mesures visant à améliorer le contrôle et l'appui en matière de sécurité, notamment en réduisant la zone résidentielle du personnel des Nations Unies et en tenant compte de l'intégration des infrastructures existantes dans le contexte du transfert vers l'état-major intégré de la Mission à Bamako. L'examen devrait également avoir pour but de déterminer quelle capacité spécialisée pourrait adéquatement remplacer le dispositif actuel, éventuellement avec une participation du gouvernement hôte, en vue d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies.

82. Afin que la Mission puisse tirer parti de son partenariat avec l'Union européenne, il est recommandé que la MINUSMA examine le fonctionnement de son centre de formation de la police à Bamako et réaffecte au moins 20 policiers hors unités constituées qui y sont actuellement chargés d'exécuter des activités de formation, dont certaines pourraient être confiées à la Mission de l'Union européenne au Mali. Le redéploiement de policiers hors unités constituées dans le nord du Mali

devrait être assorti de conditions pour garantir qu'il s'accompagne d'un déploiement d'effectifs supplémentaires de la police nationale.

## **B. Recommandations visant à renforcer l'appui fourni par la Mission dans le centre du pays**

83. Conformément à la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité, la Mission a déployé des efforts importants pour ajuster sa posture de manière à optimiser et à rééquilibrer la présence de personnel en uniforme et de personnel civil dans le centre du Mali sans que cette mesure n'empiète sur sa capacité à poursuivre ses priorités stratégiques dans le nord. L'élaboration d'une stratégie intégrée pour le centre et la création d'une unité de police constituée qui doit être effectivement déployée à Mopti avant la fin 2019 s'inscrivent dans le cadre de ces efforts. Dans le contexte de l'escalade de la violence intercommunautaire, la MINUSMA a mené dans les cercles de Koro et de Bankass des opérations coordonnées avec les forces de sécurité nationales, en tirant pleinement parti des capacités d'intervention rapide et des moyens et technologies de surveillance aérienne disponibles. Ces opérations ont permis d'accroître la mobilité du personnel civil et des équipes d'enquête de la MINUSMA.

84. Dans le centre du Mali, la MINUSMA devrait continuer à accorder la priorité aux efforts visant à faciliter le rétablissement de l'administration de l'État, notamment en apportant son appui au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le centre du pays et à la protection des civils. Le dialogue et le plaidoyer politique, l'appui à l'état de droit et à la réconciliation, la médiation et le règlement des conflits locaux avec la participation des femmes et des jeunes seront des éléments essentiels au renforcement de la protection des civils. Ces efforts doivent s'accompagner de la mise en œuvre de mesures énergiques et volontaristes visant à dissuader les auteurs d'attaques potentiels et, si nécessaire, à riposter, et à contribuer à la mise en place de conditions de sûreté favorisant l'accès humanitaire.

85. Il est recommandé que la MINUSMA renforce son appui aux autorités pour lutter contre l'impunité dans le centre du Mali et coopère davantage avec ses partenaires, notamment l'Union européenne. La Mission s'efforcera également de mieux communiquer avec des personnalités influentes et avec l'opinion publique en général, afin de gérer efficacement les attentes concernant son rôle et sa capacité à protéger les civils tout en soulignant le rôle et les responsabilités des autorités maliennes. La révision du Plan de sécurisation intégrée des régions du centre, à laquelle travaille actuellement le Gouvernement malien, pourrait permettre de donner à la MINUSMA une plus grande marge de manœuvre dans le centre.

## **VIII. Observations**

86. La signature d'un accord politique entre le Gouvernement et les partis d'opposition, dans lequel ces parties ont renouvelé leur engagement de mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, a constitué une évolution encourageante après une courte période d'incertitude politique. Le Gouvernement plus inclusif désormais au pouvoir a des projets ambitieux pour le peuple malien. Je félicite le Président Keita d'avoir choisi la voie de la consultation pour faire face à la situation et salue la contribution des partis d'opposition et des autres parties prenantes à cet égard. J'exhorte le Gouvernement et toutes les parties prenantes maliennes, y compris les parties signataires de l'Accord, à redoubler d'efforts pour relever les nombreux défis urgents auxquels le pays fait face, en accélérant la mise en œuvre intégrale de l'Accord et en achevant le processus de révision constitutionnelle, tout

en intensifiant les efforts visant à mettre fin à la violence dans le centre du Mali. C'est le moment pour tous les Maliens de faire bloc et de faire preuve de persévérance et de détermination pour relever les multiples défis qui se présentent à eux et jeter des bases solides pour un Mali plus pacifique et plus stable.

87. La révision de la Constitution n'est pas seulement l'un des principaux éléments de l'Accord : la mise en œuvre de l'Accord et l'issue du processus de paix lui-même dépendent de l'achèvement du processus de révision constitutionnelle. Les réformes institutionnelles et politiques prévues par l'Accord devront être ancrées dans la Constitution, notamment celles visant à assurer une représentation plus large et plus équitable de la population malienne dans les institutions étatiques. Pour finaliser la révision constitutionnelle, il faut donc mettre autant que possible l'accent sur les consultations, l'inclusion et la collaboration et s'assurer de l'adhésion de tous les acteurs clefs représentant la société malienne dans sa diversité. J'appelle toutes les parties prenantes maliennes, notamment le Gouvernement, les partis d'opposition, les mouvements armés signataires et la société civile, à agir de concert pour faire une place aux groupes démographiques sous-représentés tels que les femmes et les jeunes. Le rôle dévolu aux femmes maliennes doit évoluer, et celles-ci ne doivent pas simplement être représentées, mais participer plus activement à la vie du pays et à la concertation et y être pleinement intégrées.

88. L'Accord reste le seul cadre valable pour faire avancer le processus de paix et de réconciliation ainsi que les multiples réformes indispensables pour résoudre les crises, nombreuses et interdépendantes, auxquelles fait face le pays. J'appelle tous les signataires à finaliser sans délai la feuille de route révisée pour la mise en œuvre et à honorer leurs engagements. Le respect total et inconditionnel de la mise en œuvre est la seule voie possible et il n'est pas négociable. L'achèvement du processus de révision constitutionnelle, l'intégration dans l'armée de la première vague d'ex-combattants et le redéploiement de ceux-ci dans le nord du Mali et l'opérationnalisation de la zone de développement économique des régions du nord sont des mesures concrètes et rapides qu'il est possible de réaliser dans les 12 prochains mois. Ces mesures montreront également aux Maliens qu'il existe une forte volonté de mener ce processus à terme.

89. La situation en matière de sécurité au Mali reste très préoccupante. Les groupes terroristes continuent d'évoluer et d'étendre leurs activités au-delà des frontières, ce qui touche des pays comme le Burkina Faso et le Niger, ainsi que des pays de la région auparavant épargnés par le terrorisme. La situation reste très complexe et évolue rapidement. Les problèmes de sécurité dans le nord et le centre du Mali sont des cas particuliers et sont causés par des facteurs différents. Toutefois, le fait qu'il n'y ait pas de présence effective de l'État demeure un facteur clef dans la prolifération des groupes armés et des structures paraétatiques. Dans ce contexte, la présence de la MINUSMA reste essentielle pour la stabilisation du Mali car elle constitue un rempart contre la contagion de l'insécurité dans de nombreux endroits. Il demeure capital que les forces de sécurité nationales, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et les forces françaises coordonnent leurs efforts pour lutter contre le terrorisme dans le Sahel. La MINUSMA et ses partenaires ont considérablement intensifié leurs efforts de coordination de leurs opérations, en agissant de manière complémentaire et en créant des environnements mutuellement bénéfiques, ce qui leur permet de mieux se concentrer sur l'exécution de leurs mandats, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Je suis profondément reconnaissant de leurs remarquables efforts et des sacrifices consentis par leurs courageux soldats, qui opèrent dans un environnement hostile et dangereux. Je salue les récentes opérations menées par l'opération Barkhane et la Force conjointe du G5 Sahel, et le Conseil de sécurité sait ce que j'estime être nécessaire pour que cette dernière devienne pleinement opérationnelle. Je condamne avec la plus grande fermeté les

attaques lancées contre les forces de sécurité nationales et internationales. Je suis attristé par les lourdes pertes subies par les Forces de défense et de sécurité maliennes lors des attaques à Dioura et à Guiré et par le décès de quatre soldats de la paix de la MINUSMA par suite d'un acte de malveillance. Je rappelle que les attaques visant le personnel de maintien de la paix des Nations Unies peuvent constituer des crimes de guerre au regard du droit international et j'engage de nouveau les autorités maliennes à ne reculer devant aucun effort pour identifier les auteurs de toutes les attaques ciblant le personnel de maintien de la paix et les traduire en justice.

90. Je suis consterné par la récente multiplication des actes de violence dans le centre du Mali, actes qui touchent de plus en plus des civils, et je demande aux autorités d'intensifier la coordination de leurs efforts afin de protéger les civils. L'attaque perpétrée dans le village d'Ogossogou, dans la région de Mopti, au cours de laquelle 157 civils ont été tués, a été la plus meurtrière. Les responsables doivent être traduits en justice. L'impunité nourrit la violence. J'appelle donc de nouveau les autorités maliennes à redoubler d'efforts pour mettre fin à l'impunité. Pour remédier à la situation dans le centre du Mali, le Gouvernement devra s'engager clairement à agir de façon plus vigoureuse et à s'attaquer aux mouvements extrémistes, aux tensions intercommunautaires, à la prolifération des armes légères et de petit calibre et à l'acquisition d'armes par des groupes d'autodéfense fondés sur l'appartenance ethnique. Si ces problèmes ne sont pas résolus, le risque est grand de voir la situation dégénérer au point de donner lieu à des atrocités criminelles. Pour sa part, la communauté internationale doit faire le point sur ce qu'elle peut faire de plus pour soutenir les autorités. La MINUSMA a pris des mesures pour renforcer son appui aux autorités afin qu'elles puissent faire face à la situation dans le centre et elle est disposée à en prendre d'autres à cet effet.

91. Je ne saurais trop le répéter : l'Accord demeure le seul cadre valide et viable pour le processus de paix au Mali. Sa pleine mise en œuvre, aspects liés au développement y compris, est indispensable pour stabiliser la situation dans le pays et assurer le redéploiement des forces de défense et de sécurité nationales reconstituées et restructurées dans le nord du Mali. Le travail effectué par mon Représentant spécial et l'ensemble de la Mission pour aider les parties à faire avancer le processus de paix et mettre fin à la violence dans le centre, notamment en rendant la composante militaire et la composante Police plus proactives et plus mobiles, mérite d'être salué. Le processus de paix arrive à un tournant décisif et la présence de la MINUSMA et son rôle sur le plan politique et en matière de sécurité continueront d'avoir une importance primordiale au cours des 12 prochains mois pour la réalisation de nouveaux progrès. À cet égard, je recommande que le mandat de la MINUSMA soit prorogé d'un an, jusqu'au 30 juin 2020, compte tenu de la configuration proposée dans la recommandation que j'ai faite plus haut. La MINUSMA opère au maximum de sa capacité. Si le rôle que la Mission est appelée à jouer dans le centre du Mali devait aller au-delà de l'appui que j'ai recommandé aux paragraphes 83 et 84, la MINUSMA devrait demander des moyens et des ressources supplémentaires sur la base d'une évaluation approfondie sur le terrain.

92. Pour prévenir l'escalade de la violence et une instabilité accrue, il faudra s'attaquer aux causes profondes de la crise, notamment la pauvreté, le sous-développement, le manque de perspectives pour les jeunes et les changements climatiques, tout cela dans le cadre d'une démarche plus intégrée. J'appelle tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux à redoubler d'efforts pour faire face aux multiples menaces qui pèsent sur le Mali et l'ensemble de la région du Sahel, en fournissant une aide humanitaire et en favorisant un développement durable, conformément à la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et au Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. La situation au Mali met à l'épreuve la capacité de la communauté internationale à se mobiliser en faveur de la paix et de la

stabilité. La sécurité au Mali a une incidence sur l'ensemble du Sahel et, partant, sur la stabilité mondiale. J'appelle la communauté internationale à fournir d'urgence le reste des fonds demandés dans le cadre de l'appel humanitaire en faveur du Mali, afin que les populations dans le besoin puissent bénéficier d'une aide essentielle, et à débloquer des financements en faveur du Programme d'investissements prioritaires du Groupe de cinq pays du Sahel aux fins de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

93. Je remercie mon Représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif, de son dévouement et de sa détermination sans faille. Je suis profondément reconnaissant au personnel de la MINUSMA, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de la détermination dont ils font preuve, souvent dans des conditions extrêmes et difficiles. Je félicite les membres de l'équipe de médiation internationale dirigée par l'Algérie, ainsi que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne et les autres organisations régionales, les partenaires multilatéraux et bilatéraux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et tous les autres partenaires pour leur engagement inébranlable et leur appui précieux en faveur de la paix au Mali.

## Annexe I

**Effectifs militaires et effectifs de police de la Mission  
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour  
la stabilisation au Mali au 15 mai 2019**

Pays	Composante militaire			Composante Police								
	Experts officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante Police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	352	20	372	9	3	12				9	3	12
Arménie	1		1									
Autriche	2	1	3									
Bangladesh	1 284	17	1 301				236	44	280	236	44	280
Belgique	80	11	91									
Bénin	245	14	259	16	2	18	137		137	153	2	155
Bhoutan	4		4									
Bosnie-Herzégovine	1	1	2									
Burkina Faso	1 654	54	1 708	10	7	17	131	9	140	141	16	157
Burundi	1	1	2									
Cambodge	285	18	303									
Cameroun	3		3	10	4	14				10	4	14
Canada	124	18	142	1	3	4				1	3	4
Chine	386	17	403									
Côte d'Ivoire	160	3	163	16	5	21				16	5	21
Danemark	1		1									
Égypte	1 077		1 077	4	0	4	140		140	144		144
El Salvador	279	24	303									
Espagne	1		1									
Estonie	4		4									
États-Unis d'Amérique	7	2	9									
Éthiopie	1		1									
Finlande	4		4	1	1	2				1	1	2
France	25		25	15		15				14		14
Gambie	3	1	4									
Ghana	131	19	150									
Guatemala	2		2									
Guinée	853	16	869	9	7	16				9	7	16
Hongrie												
Indonésie	12		12									
Italie		1	1	2		2				2		2
Jordanie	67		67	11		11				11		11
Kenya	11	1	12									
Lettonie	8	1	9									
Libéria	106	10	116									

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<i>Composante Police</i>								
	<i>Experts officiers d'état-major et membres du contingent</i>			<i>Policiers hors unités constituées</i>			<i>Unités de police constituées</i>			<i>Total (composante Police)</i>		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Lituanie	35	2	37									
Madagascar				2		2				2		2
Mauritanie	7		7									
Mexique	2	1	3									
Népal	196	3	199									
Niger	856	13	869	31	7	38				31	7	38
Nigéria	66	17	83	2	5	7	100	40	140	102	45	147
Norvège	13	1	14									
Pakistan	5		5									
Pays-Bas	245	17	262	7	3	10				7	3	10
Portugal	2		2	1		1				1		1
Roumanie	2	1	3	2		2				2		2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2		2									
Sénégal	1 246	32	1 278	22	1	23	249	31	280	271	32	303
Sierra Leone	18	1	19									
Sri Lanka	205		205									
Suède	237	24	261	3	2	5				3	2	5
Suisse	4		4	3		3				3		3
Tchad	1 433	18	1 451	17	2	19				17	2	19
Tchéquie	5	2	7									
Togo	908	30	938	19	1	20	259	20	279	278	21	299
Tunisie	79	3	82	35	1	36				35	1	36
Turquie				2		2				2		2
<b>Total</b>	<b>12 740</b>	<b>415</b>	<b>13 155</b>	<b>253</b>	<b>54</b>	<b>307</b>	<b>1 289</b>	<b>143</b>	<b>1 432</b>	<b>1 540</b>	<b>198</b>	<b>1 738</b>

